



Règlement de l'édition 2020



Préambule

Le festival du film court de GN, organisé par la FédéGN, a pour vocation d'offrir un espace de diffusion et de promotion des films de court métrage ayant pour thème le GN et réalisés par les associations organisatrices de GN ou par des passionnés de l'activité.

1. Conditions de participation

En raison de la crise sanitaire, la sélection s'effectue cette année sur les productions qui parviendront au comité de sélection avant le 30 novembre 2020 sans qu'une date de réalisation ne soit imposée. Une personne, morale ou physique, ne peut présenter d'un seul film. La durée du film ne doit pas excéder 10 minutes. Le film doit présenter sur au moins la moitié de son temps des images issues de jeux de rôles grandeur nature.

2. Inscription et sélection

Les inscriptions se feront en ligne par le biais d'un formulaire dont le lien figure sur le site internet de la FédéGN. La date de clôture des inscriptions est fixée au 30 novembre 2020. Un lien de téléchargement de la production devra être indiqué dans le formulaire d'inscription. La FédéGN se réserve le droit de ne pas retenir une production dans la sélection officielle.

3. Expédition et conservation des films

Les films devront être mis à disposition par voie électronique et accessibles via un lien de téléchargement. Ils seront conservés par la FédéGN afin de constituer un centre de documentation vidéo des films de GN, ils pourront être utilisés afin de faire la promotion de l'activité.

4. Génériques

Le générique d'introduction au film doit annoncer si possible le nom de la personne, physique ou morale, produisant l'le film, ainsi que son titre. Le générique de fin doit préciser les crédits photos, vidéos, sons et musiques.

5. Sous-titrage

Le sous-titrage en français des films non francophones en compétition est souhaité, au cas où aucun doublage ne serait possible.

6. Prix

En raison de la crise sanitaire, seul le prix des internautes sera mis en jeu cette année :

- Le prix des **internautes** décerné par les internautes et récompensant le meilleur film suite à un vote réalisé par Internet

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des prix en fonction des nécessités.

7. Prolongement du Festival

Les films primés pourront faire l'objet d'une diffusion après la manifestation pour la promotion de l'activité ou du Festival.

8. Cas non prévus et contestations

Le bureau de la FédéGN ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

9. Divers

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Le bureau de l'association ou son représentant se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non-respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.